

Prévenir le harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes

L'article Article L1152-1 du Code du Travail dispose qu'aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

L'employeur est tenu d'une obligation de moyen renforcé (entre l'obligation de moyen et de résultat) en matière de harcèlement. Aussi, il doit tout mettre en œuvre en amont pour qu'aucun fait de harcèlement n'ait lieu au sein de son entreprise.

Cette lutte contre le harcèlement doit être effectuée par tout moyen, il s'agit en effet d'une obligation expressément formulée par le **Code du Travail à l'article Article L4121-1.**

Les objectifs pédagogiques :

- Être capable de :
- Identifier et faire la différence entre le harcèlement moral, sexuel, agissement sexiste et les RPS.
- Comprendre son rôle et le rôle des acteurs de la prévention face à ce risque.
- Comprendre les conséquences juridiques et humaines en cas de harcèlement.

Public :

Salarié, Dirigeants, Référents S&ST, managers, membres du CSE ou tout collaborateur souhaitant découvrir ou perfectionner cette thématique.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Outil d'éveil et réveil pédagogique
- Pédagogie par échanges de pratiques, vidéos, témoignages et retours d'expérience.
- Étude de cas.
- Technique de groupe
- Jeu de rôle et mise en situation.
- Utilisation des documents de travail de l'entreprise.

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jour / 7 heures

Modalités d'évaluation : Le séquençage pédagogique est tel qu'il comporte une phase de découverte, une phase de démonstration, une phase d'application puis une phase d'évaluation pour chaque rubrique. L'évaluation se fait donc de

manière continue, les échanges au sein du groupe, les questions réponses et les quizz sont autant d'outils d'évaluation.

PROGRAMME

Démarrage :

Tour de table

Notre représentation du harcèlement

Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage permettant de faire la différence entre le risque psychosocial et les différents types de harcèlements (moral, sexuel et agissement sexiste).

Thème :

Identifier le cadre juridique du harcèlement

-L'importance du lien de subordination au profit de la sécurité des salariés, de l'équipe d'encadrement.

-Identifier le cadre juridique des agissements sexistes, du harcèlement sexuel ou moral, et des violences sexuelles de tous les acteurs de l'entreprise.

-Sanctions disciplinaires (selon le règlement intérieur) et, le cas échéant, pénales.

-Définition juridique.

-Prévenir les situations de harcèlement sexuel, moral et les agissements sexistes (outils de prévention à développer).

Adopter l'attitude adéquate face à une situation de harcèlement

-Les attributions du CSE/CSSCT et le rôle du référent harcèlement sexuel et agissement sexiste.

-Réagir à une situation de harcèlement sexuel et moral, en tant que responsable hiérarchique.

-Qui contacter ? Quels sont les premiers réflexes ?

Bilan de la formation :

Évaluation des connaissances acquises et de la satisfaction des stagiaires.